

Règlement

Concours de la Bibliothèque des Amériques : Empruntez, lisez et participez!

Le Centre de la francophonie des Amériques offre la possibilité aux membres du Centre qui sont abonnés à la Bibliothèque des Amériques de participer au concours *Empruntez, lisez et participez!* pour remporter l'une des dix (10) cartes-cadeaux chez Les Libraires d'une valeur de 100 \$ CA chacune.

Ce concours est réalisé en collaboration avec [Les Libraires](#).

Voici les modalités du concours.

1. Admissibilité

- 1.1 Le tirage est ouvert aux personnes :
 - 1.1.1 Membres du Centre et abonnées à la Bibliothèque des Amériques
 - 1.1.2 Résidentes dans les Amériques exclusivement.
- 1.2 Le personnel et les membres du conseil d'administration du Centre ainsi que leur famille immédiate ne sont pas admissibles au tirage.

2. Frais d'inscription

Il n'y a aucuns frais d'inscription pour devenir membre du Centre et s'abonner à la Bibliothèque des Amériques et aucuns frais pour participer au concours.

3. Critères de participation

- 3.1 Pour participer au concours et courir la chance de gagner, toute personne admissible doit remplir un formulaire de participation pour chaque livre emprunté et lu de la Bibliothèque des Amériques entre le 15 juillet et le 30 septembre 2026, 23 h 59.
- 3.2 Uniquement les livres empruntés à la Bibliothèque des Amériques pendant cette période sont admissibles au concours. Un formulaire rempli par livre emprunté et lu donne droit à une participation au concours.
- 3.3 Dans le formulaire de participation, la personne doit utiliser le même courriel que celui de son abonnement à la Bibliothèque des Amériques.

4. Tirage et remise du prix

- 4.1 Les prix à gagner sont dix (10) cartes-cadeaux d'une valeur de 100 \$ CA chacune chez Les Libraires pour l'achat de livres numériques pour les personnes résidant au Canada, ou le montant équivalent en dollars canadiens pour les personnes à l'extérieur du Canada.
- 4.2 Le tirage aura lieu dans les bureaux du Centre à Québec.
- 4.3 Le tirage au sort déterminant les dix (10) personnes gagnantes sera effectué entre le 1^{er} et 5 octobre 2026.
- 4.4 Les personnes gagnantes seront déterminées par le Centre par tirage au sort parmi l'ensemble des participantes et participants admissibles. Pour gagner, les personnes devront avoir répondu aux critères de participation énoncés au point 3. Une personne peut gagner un prix sur dix (10). Si un prix est gagné par une personne mineure, elle devra avoir l'autorisation d'un parent ou d'un tuteur pour recevoir son prix.
- 4.5 Les gagnantes et gagnants recevront une attestation par courriel du Centre confirmant qu'ils ont gagné et devront contacter directement le Centre via cette même adresse courriel pour réclamer leur prix.
- 4.6 Chaque carte-cadeau des Libraires sera transmise au gagnant par le courriel transmis dans son formulaire de participation au concours.
- 4.7 Les prix doivent être acceptés comme tels et ne peuvent être ni vendus ni transférés. Aucune substitution n'est accordée.

5. Règles générales

- 5.1 Le prix ne peut être transféré à une autre personne. Il n'est ni modifiable ni échangeable et doit être accepté tel quel.
- 5.2 Pour être déclarée gagnante, la personne dont le nom a été tiré au sort doit, au préalable, avoir répondu au formulaire de participation et emprunté le livre dont il est question dans ce formulaire pendant la période du concours.
- 5.3 Le Centre, ainsi que les membres de son conseil d'administration et son personnel n'assument aucune responsabilité résultant de pertes, de retards, d'erreurs d'adresse courriel, de dysfonctionnements techniques, informatiques ou téléphoniques, d'un bris de logiciel ou de matériel informatique, ou de toute autre erreur.
- 5.4 Toute fausse déclaration de la part d'une participante ou participant entraîne automatiquement sa disqualification du tirage.
- 5.5 La participation à ce tirage comporte l'acceptation du présent Règlement que le Centre se charge d'appliquer.

5.6 Le Centre se réserve le droit de réviser le présent Règlement.

6. Autorisation

Chaque personne gagnante consent à ce que le Centre utilise son nom et la description de son prix et toute déclaration relative au tirage à des fins promotionnelles, sans aucune forme de rémunération ni compensation supplémentaire.

7. Publication du nom de chaque personne gagnante

Le Centre se réserve le droit de dévoiler publiquement le nom des personnes gagnantes si nécessaire.

8. Disqualification

Le Centre se réserve le droit de disqualifier une personne ou d'annuler la participation d'une personne si elle participe ou tente de participer au présent tirage en utilisant un moyen contraire au présent Règlement ou de nature à être inéquitable envers les autres participantes et participants.

9. Confidentialité

Le Centre s'engage à traiter de façon confidentielle les renseignements personnels recueillis auprès des participantes et participants et à ne pas les divulguer à d'autres établissements, partenaires, organismes privés ou entreprises commerciales.

10. Information

Pour toute question ou demande d'information relative à ce concours, vous pouvez écrire à info@cfameriques.com.

Centre de la francophonie des Amériques
Juillet 2026